

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 18 Juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER.

**Excusé :** Mr Bruno GAUTIER

**Absente :** Mme Nadia VINCENT

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 11

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Modification des statuts de Grand Cognac,
- Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2019,
- Recrutement d'un agent polyvalent à temps non complet en CDD de 6 mois,
- Création d'un emploi permanent d'Agent d'Animation,
- Recrutement d'un agent d'animation à temps non complet en CDD d'un an,
- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet,
- Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

### **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **2 - Nomination d'une secrétaire de séance**

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

## **3 - Modification des statuts de Grand Cognac**

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a proposé la modification des statuts de la manière suivante :

Apporter une précision sur la compétence facultative relative à l'enfance jeunesse :

"Création, entretien et gestion des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) agréés pour les vacances scolaires, l'accueil du mercredi et pour les accueils du vendredi et samedi à l'espace jeunes de Cognac, hors école municipale des sports de la ville de Cognac".

Ajouter la compétence optionnelle suivante

" 6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations."

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire le 25 avril 2019. Les conseils municipaux doivent à leur tour se prononcer sur ces évolutions dans les trois mois suivant la notification.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts de l'Agglomération de Grand Cognac à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **4 - Redevance d'occupation du domaine public Gaz 2019**

A la demande de GRDF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2019.

Cette année, le montant s'élève à 492 €

Le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance et accepte la recette, à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **5 – Recrutement d'un agent polyvalent à temps non complet en CDD de 6 mois**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats des agents non titulaires de l'école transférés de l'Agglo se terminent le 5 juillet 2019.

Il est donc nécessaire de les renouveler au 2 septembre 2019.

Il propose donc de renouveler le contrat de l'agent polyvalent de l'école, Madame Martine DESLANDE, jusqu'au 16 février 2020 pour des raisons règlementaires.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

## **6/7 - Création d'un emploi permanent d'Agent d'Animation / Recrutement d'un agent d'animation à temps non complet en CDD d'un an**

Pour assurer l'aide garderie le soir, il est nécessaire, conformément à la législation, de créer un

poste permanent d'agent d'animation. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent déjà en place depuis l'année dernière, Madame Sylvie BOULINEAU, du 2 septembre 2019 au 5 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

### **8 - Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet**

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de pouvoir stagiairiser Anne-Sophie BODET, secrétaire, au 7 septembre 2019.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

### **9 - Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'élire un nouveau délégué au Syndicat de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques suite à la démission de Monsieur ANDRIEUX.

Monsieur le Maire est élu délégué à l'unanimité des présents, 11 pour.

### **10 - Informations et questions diverses**

- Travaux Ecole : Monsieur le Maire rappelle que la cuisine de l'école doit être repeinte pendant les vacances scolaires ; il propose de la carreler pour faciliter le nettoyage. Le Conseil accepte la proposition.

Monsieur le Maire propose de remplacer les claustras en bois le long de la RD 22 par un mur en parpaing. Le Conseil valide la proposition.

- Travaux d'aménagement de la RD 22 : un garde-corps sera posé pour des raisons de sécurité sur une sortie de buse le long du fossé.

- PLU : Madame DAUNAS informe le Conseil que le projet de PLU a été validé en bureau des Maires ; il sera présenté au Conseil Communautaire le 26 juin 2019. Suivra le contrôle de légalité en Préfecture pour une durée de 2 mois. Le PLU pourrait être applicable, sous toute réserve, en septembre 2019.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.